

Télécommunications : Et voici le chantier plaque numérique

Après bien des vicissitudes se situant dans les luttes browniennes entre des firmes de différents horizons pour l'obtention du vaste marché malgache des télécommunications, le chantier plaque numérique a été lancé le 23 Juin.

Une occasion pour les responsables de ce projet d'offrir les données précises le concernant.

Ce chantier entre aussi dans le cadre de la réforme du secteur des télécommunications de Madagascar basée sur la fameuse loi de 93.

D'APRES le président du conseil d'administration de Télécom Malagasy, l'opérateur principal des télécommunications dans le pays, ce projet plaque numérique consiste en l'amélioration du réseau existant à Antananarivo, Antsirabe, Ambatondrazaka et Toamasina. Son coût global est de 230 millions FF dont 130 millions financés sur fonds CFD (Caisse Française de Développement), 80 millions FF par la Banque Mondiale (en cours de négociations) et 20 millions FF de fonds de contrevaletur apportés par Télécom Malagasy.

Avec cette plaque numérique, la nouvelle centrale sera en mesure de proposer 80.000-200.000 équipements d'abonnés. En termes techniques, le projet plaque numérique signifie installation de 37.000 de ces équipements répartis sur deux centraux numériques dans la Capitale et Toamasina ainsi que sur 12 centres distants rattachés à ces deux centraux par des systèmes de transmission de faisceaux hertziens et fibre optique. De plus, en complément de

ce réseau, un système d'opératrice du type Sysope sera installé à Antananarivo avec des unités déportées sur Toamasina. Ce qui assurera une parfaite intégration dans le réseau existant. Toute cette réforme est prévue pour être réalisée d'ici à mai 1996.

Le président de Télécom Malagasy a également laissé entendre au cours de cette cérémonie qu'avec cette plaque numérique, des services abonnés seront proposés. Ils iront de la facturation détaillée à l'indication d'appels malveillants en passant par les services RNIS ou Réseau Numérique à Intégration de Service. du genre Minitel, videotext, messageries...

En prenant la parole à cette occasion, Robert Chahinian, directeur de la Caisse Française de Développement, a expliqué que ce projet constitue l'un des points forts des appuis de la coopération française à la Grande Ile. En effet, outre les 130 millions FF accordés à un taux concessionnel, la CFD a aussi doté le projet de 30 millions FF de subventions. D'après Ro-

bert Chahinian, en soutenant les télécommunications malgaches, la CFD a adopté une approche pragmatique de coopération, sans modèle ou recette prédéfini ni préétabli.

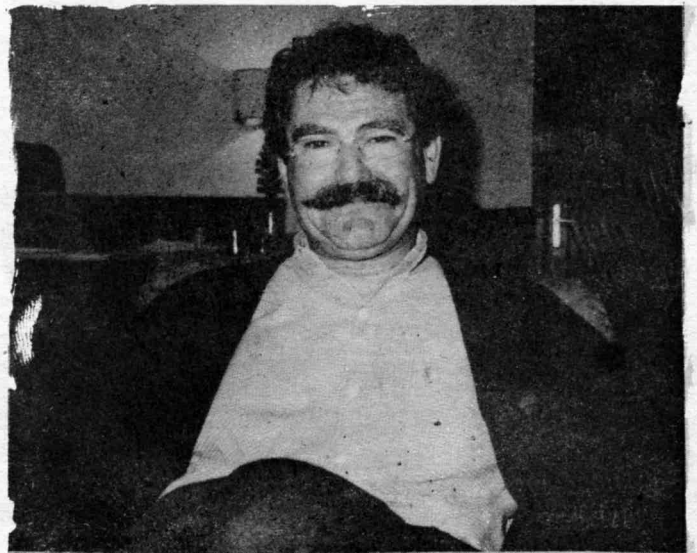
Si l'ouverture à la concurrence est acquise, une certaine prudence mérite tout de même d'être observée en la matière, a conclu l'orateur. Avec 50.000 abonnés au service de base, Madagascar ne peut se permettre une ouverture. D'autant que 60% des ressources actuelles des télécommunications dans le pays proviennent du réseau international.

Quant au ministre en charge des télécommunications, Ny Hasina Andriamanjato, il a indiqué l'existence actuelle d'un Conseil National des Postes et Télécommunications, la multiplication des publiphones à travers l'île et, pour les opérateurs en particulier, la mise en oeuvre prochaine du projet VSAT de transmission de données. ●

Christian Andrianarisoa



*Ny Hasina Andriamanjato
Le projet VSAT de transmission de données en cours
(photo d'archives)*



*Robert Chahinian: "Un des points forts des appuis de la
coopération française..."
(photo d'archives)*